

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1496/SG/FP portant régularisation de la situation d'un agent d'exploitation du cadre territorial de la Santé publique

n° 1496/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 septembre 1968

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro
10 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Idriss Mohamed Kamil, agent d'exploitation du cadre territorial de la Santé publique principal, 1° échelon depuis le 1er janvier 1966, est promu agent d'exploitation principal, 2e échelon, pour compter du 1er avril 1968. M. Idriss Mohamed Kamil, qui réunira au 1er octobre 1968, 20 ans 5 mois de service effectif, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite proportionnelle pour insuffisance professionnelle.